

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 février 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 février 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué et le mémorandum du Gouvernement burundais (voir annexes I et II) concernant le vingt-sixième sommet de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2016, afin qu'ils soient distribués comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Albert **Shingiro**



**Annexe I à lettre datée du 4 février 2016 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : français]

**Communiqué du Gouvernement du Burundi à l'issue
du sommet des chefs d'État et de gouvernement
de l'Union africaine**

En date des 30 et 31 janvier 2016, il s'est tenu à Addis-Abeba un sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Entre autres questions analysées, il s'agissait d'approuver ou rejeter la décision unilatérale prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de proposer l'envoi au Burundi d'une force militaire de 5 000 hommes appelée « Mission africaine de prévention et de protection » (MAPROBU).

Le Gouvernement du Burundi salue la décision sage du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de ne pas envoyer de telles troupes sans la demande ni le consentement du peuple burundais, qui a jugé inopportun un tel déploiement, d'autant plus que les forces de défense et de sécurité burundaises assurent la sécurité de tout le territoire et de toute la population, et même au-delà des frontières burundaises sur demande de la communauté internationale.

Le Gouvernement du Burundi salue en outre la décision prise par l'Union africaine d'envoyer une mission de haut niveau au Burundi. Une telle mission avait été pourtant demandée et à maintes reprises par le Gouvernement du Burundi car c'est la seule occasion de se rendre compte de la réalité politico-sécuritaire qui prévaut au Burundi, après avoir visité le pays et sa population. Et c'est par là que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aurait dû commencer avant de prendre, sur la base de rapports erronés et manipulés, la décision inappropriée d'envoyer la MAPROBU, une force qui ne pouvait savoir où se déployer et surtout entre quels belligérants puisqu'il n'y en a pas.

Concernant cette manipulation, le Gouvernement dénonce et condamne la persistance des opinions, pour qui l'envoi de ces forces étrangères au Burundi reste une préoccupation principale et qui n'hésitent pas à recourir à des manœuvres malhonnêtes comme la production des rapports falsifiés et accablants jusqu'à produire et diffuser des images truquées dans le but d'influencer les décisions des hautes instances internationales.

Le cas le plus frappant est la récente publication, par Amnesty International, une organisation non gouvernementale (ONG), des images qui, selon elle, auraient été prises par un satellite espion, des photos que l'ONG qualifie d'évidence de probables charniers au Burundi, deux jours seulement avant la tenue du sommet des chefs d'État et de gouvernement à Addis-Abeba et qui devaient statuer sur l'envoi ou non des forces de la MAPROBU au Burundi.

L'ONG Amnesty International n'a fait qu'emboîter le pas à d'autres initiatives similaires. On se souviendra à cet effet qu'à la veille de l'arrivée attendue d'une délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies envoyée le 22 janvier 2016 pour se rendre compte de l'état de la sécurité dans le pays et aussi de la nécessité du

déploiement de la MAPROBU, la chaîne de télévision France 3 diffusa des extraits très violents et macabres d'une vidéo qui lui avait été remise par Bernard Maingain, avocat belge qui défend la cause de l'opposition radicale et particulièrement des putschistes du 13 mai 2015, sur de prétendus crimes commis au Burundi, plus précisément à Karuzi, au centre du pays, et attribués aux forces de sécurité burundaises et aux jeunes du parti au pouvoir, appelés Imbonerakure. La diffusion de cette vidéo visait à perturber la visite de la délégation du Conseil de sécurité et tenter d'influencer négativement ses résultats, mais heureusement sans succès.

Le Gouvernement de la République du Burundi voudrait rappeler à l'opinion nationale et internationale que l'ONG Amnesty International n'en est pas à son premier coup de produire des rapports négatifs sur le Burundi. En effet, après l'attaque de Cibitoke à l'ouest du Burundi à la fin de l'année 2014 par des terroristes venus de l'est de la République démocratique du Congo, l'ONG n'a pas hésité de sortir un rapport mensonger et accablant contre les forces de l'ordre et la population attaquée, mais sans rien dire sur les agresseurs, et encore moins les condamner. Il convient de rappeler que ces derniers visaient à perturber les élections de mai 2015 qui étaient en pleine préparation.

Le Gouvernement de la République du Burundi condamne cette nouvelle tentative d'Amnesty International de ternir encore une fois l'image du pays, et trouve que la diffusion de ces prétendues images satellite montrant la terre ou le sable retournés, dans des régions essentiellement agricoles, ne constitue en aucune manière une preuve matérielle de l'existence de charniers au Burundi. Le choix de la date de leur publication montre clairement que l'ONG voulait créer l'émotion chez les chefs d'État et influencer leur décision.

Si Amnesty International œuvrait sincèrement pour les droits de l'homme, comme elle le prétend, et si elle voulait aider à trouver la paix au Burundi, elle devrait orienter les projecteurs et braquer les caméras de ses satellites espions sur les camps de recrutement et d'entraînements de réfugiés burundais au Rwanda voisin, des activités, qui n'hésitent pas d'impliquer même des enfants soldats, ce qui sous d'autres cieux constitue un crime contre l'humanité.

Le Gouvernement du Burundi salue encore une fois la sagesse et le pragmatisme avec lesquels les chefs d'État ont fait montre face à toutes ces tentatives de manipulation, en privilégiant l'intérêt supérieur de la souveraineté d'un État membre de la famille et de son peuple. Les chefs d'État africains ont bien compris qu'après le Burundi, il n'y a pas de doute que d'autres États africains soient sur la liste en attente de déstabilisation.

Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi a également accueilli positivement la recommandation du sommet de poursuivre le dialogue interburundais déjà lancé sous les auspices du Président ougandais Yoweri Kaguta Museveni. À cet effet, le Gouvernement voudrait rappeler qu'il a toujours mis en avant le dialogue et qu'il n'attend que l'arrivée au Burundi d'une délégation ougandaise pour discuter des modalités pratiques de sa poursuite afin de parvenir à des conclusions constructives.

Le Gouvernement réaffirme son ferme engagement à protéger tous les citoyens burundais et étrangers vivant sur son territoire, dans le strict respect des droits et de la dignité de la personne humaine et de collaborer avec tous ses partenaires, dont l'Union africaine, pour trouver une solution aux problèmes qui se posent au Burundi, mais dans le respect de sa souveraineté.

Pour terminer, le Gouvernement tient à rassurer une fois de plus la communauté nationale et internationale qu'il n'y aura pas de génocide au Burundi, et que le peuple burundais s'opposera par tous les moyens à tous ceux qui voudront imposer ce génocide, par quelque voie que ce soit, comme prétexte pour installer un pouvoir qui n'aura pas été l'émanation de sa volonté par voie démocratique.

Bujumbura, le 1^{er} février 2016

Le Secrétaire général
et porte-parole du Gouvernement
(*Signé*) **Philippe Nzobonariba**

**Annexe II à lettre datée du 4 février 2016 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : français]

**Mémorandum du Gouvernement du Burundi
à la veille de la tenue du sommet de l'Union africaine
des 30 et 31 janvier 2016**

Le Burundi a récemment été le théâtre des manifestations violentes. Contrairement à l'opinion la plus répandue, ces violences n'ont pas été déclenchées par la nomination par le parti du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de son candidat à l'élection présidentielle de 2015. Non! La dure réalité est que ces manifestations ont commencé bien avant la soumission de cette candidature, qui avait été à l'avance jugée, par une certaine opinion à l'intérieur comme à l'étranger, contraire à la Constitution de la République du Burundi et à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Le Gouvernement du Burundi n'a pas pris à la légère les préoccupations exprimées ici et là à la fois par les Burundais et nos partenaires, en particulier ceux qui ont trait à la paix et la sécurité, et les appels au respect de la Constitution, de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de l'Accord global de cessez-le-feu afin d'organiser des élections libres, justes, inclusives et pacifiques.

On le sait bien, la Constitution de la République du Burundi découle de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation qui a été signé le 28 août 2000, et l'Accord global de cessez-le-feu qui a été signé le 16 novembre 2003. Elle prend également l'inspiration de la Charte de l'unité nationale célébrée chaque année le 5 février. Le Gouvernement burundais est fortement et totalement attaché à cette Constitution.

Il y avait une confusion persistante autour des articles 96 et 302 de la Constitution, ce qui incitait un débat houleux, des interprétations contradictoires, et même des spéculations, qui ont conduit certains protagonistes à affirmer que les élections générales de 2015 au Burundi devraient être reportées.

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi qui a été signé par 17 partis politiques et le Gouvernement comprend des réserves formulées par 10 parties signataires. Il est écrit que ces réserves font partie intégrante de l'Accord d'Arusha, entre autres surtout, le mode d'élection du président de la République ainsi que la période de transition.

Les gouvernements issus des élections générales de 2005 et 2010 ont démontré une ferme volonté, l'engagement et la détermination de mettre en œuvre l'esprit et la lettre de l'Accord d'Arusha. Il convient de souligner que l'Accord d'Arusha a été fortement amélioré par l'Accord global de cessez-le-feu, qui a été signé en 2003, entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD, alors mouvement combattant.

Le Gouvernement croit fermement que les élections sont le seul moyen d'accueillir, prendre acte et surtout, de respecter le verdict du peuple. La communauté internationale, qui a été profondément impliquée dans les négociations ayant permis aux Burundais de retrouver la paix et de restaurer la démocratie, doit soutenir la volonté du peuple en soutenant le Gouvernement élu.

Il est très important que la communauté internationale et les partenaires tant locaux qu'internationaux comprennent et reconnaissent que la Cour constitutionnelle est le seul organe doté du mandat de se prononcer sur les questions relatives à l'interprétation de la Constitution que les Burundais ont placé au-dessus des autres lois et accords.

La Cour a rendu un arrêt en déclarant que la reconduction du mandat présidentiel en cours au suffrage universel direct n'est pas contraire à la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005. Comme la décision de la Cour constitutionnelle ne peut être portée en appel, nous avons l'obligation de prendre acte de cette décision dans son intégralité, et le Gouvernement burundais s'est engagé à la respecter.

Il convient de rappeler ici que, depuis l'indépendance, chaque fois que notre pays s'approche des élections, il y a toujours eu dans le pays des rumeurs et des mensonges appelant la population à fuir une crise imminente.

Ces rumeurs se sont toujours révélées injustifiées et sans fondement, car aucune crise n'est survenue par la suite. C'est ce qui est arrivé en 1993, avant les élections, en 2005 et en 2010, à nouveau avant les élections. Les mêmes rumeurs se propagent comme des feux de brousse, et le résultat est connu de tous les citoyens burundais honnêtes.

En outre, il convient de souligner que plus d'un million de personnes avaient fui vers la Tanzanie en 1993 à la suite de la guerre civile qui a éclaté après l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu.

Le Gouvernement tient à rappeler que la Commission électorale nationale indépendante a reçu huit dossiers de candidature. Est-ce que l'on peut déposer une candidature sans croire à l'élection?

Paradoxalement, certains de ceux qui avaient présenté leur candidature ont été les premiers à appeler des gens à se livrer à l'insurrection. Ils ont été soutenus par certains pseudo-partis politiques qui ne disposent pas de militants sur le terrain, mais qui se font passer pour intelligents jusqu'à forcer une transition, aux fins de récolter ce qu'ils n'ont pas semé.

Nous nous posons cette question : « Qui devraient être blâmés pour ce qui se passe au Burundi? ». La réponse est simple : certains hommes politiques de l'opposition dont l'électorat a toujours été proche de zéro, et dont les seuls outils sont les médias privés qu'ils contrôlent, critiquant à tort le Gouvernement depuis les studios à Bujumbura, sans aucun effort de rencontrer leurs militants à la base. Ils ne se réveillent que lorsque la prochaine élection se profile à l'horizon.

Ils devraient prendre à cœur que la préparation des élections ne commence pas lorsqu'elles sont déjà là, mais aussitôt après celles qui les précèdent!

En dépit de ce qui était diffusé à travers les médias, le climat social au Burundi a vraiment été propice aux élections. La sécurité au Burundi est en effet

généralement bonne, parce que 99 % de notre territoire est calme; sur 3 002 plus petites entités administratives appelées « collines » ou « quartiers », seulement certains habitants de cinq quartiers de Bujumbura, la capitale, sont allés dans les rues.

Des mouvements insurrectionnels ont été signalés principalement dans la capitale Bujumbura, mais même là, les statistiques montrent que moins de 5 % de la ville a été affectée.

Il existe des signes de bon augure qui annoncent que la violence va bientôt prendre définitivement fin. Notre peuple est là pour qu'on l'aide à élever son niveau de vie. Nous ne pouvons pas continuer à utiliser la population, en particulier les enfants, comme boucliers humains dans des actes de violence. Les écoliers, les élèves et les étudiants sont tous retournés à l'école, parce qu'ils ont compris que leur place ne se trouve pas dans la rue.

Le Gouvernement a sans cesse demandé aux dirigeants des partis politiques de sensibiliser leurs électeurs à se conformer à la loi et à l'ordre et de participer massivement aux élections dans toutes leurs phases. En effet, pour le peuple burundais, en dehors des élections, aucune autre solution n'est durable pour la situation actuelle. Cela est un acquis de la démocratie qu'il faut garder jalousement.

Le Gouvernement a tout fait pour assurer un processus électoral libre, juste et pacifique. Il tient encore à insister devant la communauté nationale et internationale que les élections ont été transparentes, pacifiques et inclusives.

Le Gouvernement exhorte encore une fois la communauté internationale, l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et tous les groupements régionaux à nous soutenir dans cette entreprise. Nous devons respecter la volonté du peuple exprimée à travers les urnes.

Le Burundi compte 46 partis politiques agréés, mais seulement 12 d'entre eux ont pris part aux élections d'août 2015, dont certains se sont constitués en coalitions, ainsi que des indépendants. Ce qui, si besoin en était, prouve le caractère inclusif et la participation diversifiée aux élections de 2015. Cela a été ainsi depuis très longtemps. Il y a beaucoup de partis politiques, mais seulement quelques-uns participent aux élections. Cependant, ceux qui sont sans soutien populaire et sans aucune présence politique sur le terrain sont ceux-là mêmes qui font beaucoup de bruit et qui propagent des mensonges.

Suite à la manœuvre antidémocratique de se retirer du processus électoral de 2010, les partis d'opposition ont compromis à plusieurs reprises la sécurité du pays par le recours à la violence et au terrorisme. Différentes permanences du parti CNDD-FDD ont été incendiées à travers le pays, et des grenades ont été lancées dans des lieux publics, la plupart du temps ciblant les membres du parti au pouvoir.

En outre, certains des dirigeants de l'opposition mentionnés ci-dessus et leurs membres ont été cités par divers rapports des experts des Nations Unies comme faisant partie des forces négatives régionales, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Gouvernement tient à rappeler certains agissements répréhensibles qui ont caractérisé l'opposition avant, pendant et après les élections.

À travers différentes lettres et entrevues avec les médias, certains acteurs politiques et les dirigeants des partis politiques d'opposition ont démontré depuis 2013 qu'ils ne se préparaient pas aux élections de 2015.

Lors de l'inscription au rôle des électeurs, certains dirigeants de l'opposition ont soufflé le chaud et le froid en exhortant leurs partisans à ne pas se faire inscrire pour voter, mais plus tard, quand ils ont réalisé que le processus électoral se déroulait normalement, ils ont profondément demandé une prolongation de la période d'inscription afin de permettre à leurs partisans de procéder à l'inscription au rôle d'électeur.

Lorsque le Gouvernement du Burundi a proposé l'utilisation de la carte nationale d'identité biométrique en 2012, l'opposition était contre elle et l'a décrite comme un outil pour planifier un trucage sans précédent de la prochaine saison électorale.

Étonnamment, quelques jours avant les élections, les mêmes partis d'opposition ont demandé avec insistance que la carte d'identité biométrique soit introduite!

Plusieurs efforts ont été fournis pour expliquer que le pays ne pouvait pas aller aux élections avec la carte d'identité biométrique et que la carte normale devrait être utilisée comme avant. La même carte avait en effet été utilisée pour les élections de 1993, 2005 et 2010. Qu'est-ce qui poussait les politiciens burundais à imposer une solution technologique qui n'était pas à la portée du Gouvernement burundais dans l'immédiat?

Juste parce que certains de ces partis ne voulaient pas que ces élections aient lieu. Après avoir requis le point de vue du Programme des Nations Unies pour le développement et des experts informaticiens, ces politiciens et activistes de la société civile sont revenus à la raison.

Comme si cela ne suffisait pas, certains politiciens et certains membres de la société civile ont affirmé que de fausses cartes d'identité avaient été utilisées lors de l'inscription des électeurs, mais ils n'ont pas réussi à donner des preuves pour appuyer ces allégations.

Le Gouvernement tient à rappeler également que, durant la mise en place de la Commission électorale et ses branches, les partis d'opposition ont ordonné à leurs membres de se retirer, acharnés à saboter le processus électoral. Quand ils ont réalisé qu'ils avaient échoué, ils ont appelé le licenciement pur et simple ou la démission de la Commission électorale, mais là aussi, ils ont encore une fois échoué.

Ils ont même tenté un autre complot visant à faire dérailler le processus électoral, affirmant que l'encre indélébile pourrait ouvrir la porte à la tricherie, que l'on pourrait l'effacer et voter deux fois, etc. Et pourtant, la même encre indélébile avait été utilisée en 1993, en 2005 et 2010. En 2015, l'encre proposée était plutôt améliorée.

Enfin, la désignation par le parti CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza comme candidat à l'élection présidentielle de 2015 a sonné comme un autre prétexte. Certains partis d'opposition et certains membres de la société civile ont commencé des protestations qui se voulaient pacifiques au départ, mais qui ont vite dégénéré, prenant les allures d'une insurrection violente.

Le Gouvernement déplore que tout cela se soit passé sous le regard complaisant ou avec le soutien de certains pays, pour torpiller les efforts du Gouvernement pour rétablir la stabilité et maintenir le processus électoral sur les rails, seule voie démocratique d'accès au pouvoir, comme indiqué dans la Constitution de la République et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Le Gouvernement se réjouit de l'appui que la région a apporté au processus électoral à travers les différentes initiatives et réunions tenues, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dont les observateurs étaient déployés dans une bonne partie du pays.

L'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle du Burundi, confirmant la légalité de la candidature du Président Pierre Nkurunziza n'a pas suffi pour arrêter le mouvement insurrectionnel initié par l'opposition radicale et certains membres de la société civile. Et toute l'opposition s'est improvisée pour interpréter la Constitution.

Ce que l'on ignorait jusque-là, c'est que le mouvement insurrectionnel cachait une intention de renversement des institutions, à savoir le putsch manqué, qui était en préparation. Celui-ci était préparé de longue date par les mêmes acteurs, en collaboration avec certaines organisations de la société civile et quelques officiers déviants de l'armée et la police. On l'a vu le 13 mai 2015.

Après l'échec du coup d'État, certains meneurs ont été arrêtés et traduits en justice, tandis que d'autres ont pris la fuite vers les pays voisins, tout particulièrement le Rwanda. Ce pays les héberge et leur facilite les campagnes de déstabilisation du Burundi.

Des efforts de déstabilisation ont porté sur des infiltrations à partir du territoire du Rwanda.

Des infiltrations d'hommes armés n'ont cessé d'être observées, et des équipements militaires ont été récupérés ou interceptés dans les provinces du nord du pays. Le recrutement et l'entraînement de jeunes dans les camps de réfugiés burundais sur le sol rwandais se faisaient au grand jour.

Le Gouvernement condamne fermement ces actes d'agression et de déstabilisation envers le Burundi par le Rwanda en laissant les auteurs du coup d'État échoué du 13 mai 2015 s'organiser et opérer au recrutement et à l'armement des jeunes dans les camps de réfugiés burundais se trouvant au Rwanda et, pire encore, en facilitant l'attaque du 10 juillet 2015 sur le territoire du Burundi.

Le 11 décembre 2015, des attaques simultanées ont été lancées sur trois camps militaires de la capitale pour s'emparer d'armes et de munitions. Tout le monde aura compris qu'il s'agissait d'une action suicidaire pure et simple, mais avec des visées politiques.

À la suite de ces attaques suicidaires et terroristes guidées par les planificateurs du mouvement insurrectionnel, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 565^e session, le 18 décembre 2015, a décidé de déployer des troupes composées de 5 000 hommes au Burundi, dans ce qu'il a appelé la Mission africaine de prévention et de protection au Burundi (communiqué PSC/PR/COMM. (DLXV)).

Bien qu'il n'y ait aucun doute sur les nobles idées contenues dans cette décision du Conseil de paix et de sécurité, on ne peut ne pas prendre en compte les faits mensongers utilisés pour justifier ce que nous croyons être une grave accusation, telle que le terme « génocide » pour un pays où la cohésion sociale est une réalité depuis 2004 avec l'application sans aucun incident de l'Accord d'Arusha et de l'Accord global de cessez-le-feu.

Curieusement, notre Gouvernement n'a pas été associé à ce projet, alors que le Burundi présidait le Conseil de paix et de sécurité au mois de décembre 2015. Pourtant, les membres du Conseil de paix et de sécurité avaient insisté sur la nécessité absolue de consultations, car aucune force ne peut être déployée sans le consentement des États membres. Et notre pays en fait partie.

La population burundaise n'a pas bien accueilli cette décision du Conseil de paix et de sécurité. Les deux chambres du Parlement, celles des députés et des sénateurs, composées dans l'esprit de l'Accord d'Arusha et de la Constitution (Hutu, Tutsi et Twa ensemble), lui ont emboîté le pas, et elles ont précisé qu'il n'y a au Burundi ni génocide, ni crimes contre l'humanité, ni aucune confrontation à caractère ethnique, et aucun rapport officiel n'en fait mention.

Notre position ne peut donc pas être en contradiction avec celle exprimée par notre propre peuple, ses représentants et notre Constitution. C'est là où nous sollicitons votre compréhension et votre soutien.

Cependant, il pourrait être d'un grand intérêt pour la paix si le Conseil de paix et de sécurité s'assurait que les activités illégales et violentes menées sur le territoire du Rwanda contre le Burundi sont arrêtées.

Non seulement les agissements que nous dénonçons ici vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, mais ils violent également l'Acte constitutif de l'Union africaine, en particulier l'article 4 r) du protocole sur les amendements à l'Acte constitutif. Celui-ci interdit clairement à tout État membre d'autoriser l'utilisation de son territoire comme base de subversion contre un autre État membre.

Le Gouvernement du Burundi poursuit son programme de désarmement de la population, et le pas franchi est fort appréciable. Il demande à l'Union africaine de privilégier la voie du dialogue et de surseoir à la résolution d'envoyer des troupes de la MAPROBU contre le gré du peuple.

Le Gouvernement rassure encore la communauté internationale qu'il reste attaché aux valeurs et principes de contribution au maintien de la paix et la sécurité internationale et à mettre en avant l'idéal d'unité nationale, de droit de la personne humaine, de la démocratie et de la souveraineté nationale pour atteindre son objectif d'une nation, un seul peuple uni et prospère.